Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503196-20251216-D2025_051-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 18
Présents : 13
Votants : 15

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, **le 16 décembre à 19 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.
Date de la convocation : 11 décembre 2025.
Présents : D. MOIZAN, A. AUBIN, D. DAHYOT, AM. PERRAULT, G. LERAY, E. DAVID, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, JC. PENIGUET, A. BUARD, S. ALLORY, P. BOUILLAND.
Absent : G. BERTHELOT.
Excusés : V. LEROY, J. CLERMONT, L. HERVOCHE, P. LEFEUVRE.
Pouvoirs : V. LEROY à A. AUBIN, J. CLERMONT à AM. PERRAULT.
Secrétaire de séance : A. AUBIN

OBJET : TARIFS LOCATION SALLE DU FOUR A CHAUX 2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les tarifs appliqués pour la location de la salle du Four à Chaux sont réexaminés.

Il expose que la tarification 2025 est reprise temporairement, à l'exception des tarifs pour la location de bancs et tables festives qui a fait l'objet d'une délibération spécifique aux matériels (délibération 2025-041 du 30/09/2025).

En effet, la salle des familles ayant récemment fait l'objet de travaux, il conviendra, dès que cette dernière sera de nouveau disponible à la location, de revoir l'ensemble de la grille des tarifs de la salle du Four à Chaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces propositions et valide la nouvelle grille tarifaire temporaire pour l'année 2026.

Affiché le :
18 décembre 2025

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 18 décembre 2025

Le Maire,
D. MOIZAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.